

## RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2020

### COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 10 juillet 2020, à compter de 17 h 30, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 06 juillet 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Annexe du Jeu de Paume - Blois.

#### **Présidence de la séance :**

Christophe DEGRUELLE, Président sortant, ouvre la séance.

Christian MARY, doyen de l'assemblée, préside la séance à la délibération n° A-D2020-080 d'élection du Président.

Christophe DEGRUELLE, Président nouvellement élu et installé, préside la séance à partir de la délibération n° A-D2020-081.

#### **Présents :**

Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michèle AUGÉ, Françoise BAILLY, Yves BARROIS, Stéphane BAUDU, Françoise BEIGBEDER, Malik BENAKCHA, Christelle BERENGER, François BORDE, Jérôme BOUJOT, Jean-Albert BOULAY, Philippe BOURGUEIL, Yann BOURSEGUIN, Henry BOUSSIQUOT, Jean-Noël CHAPPUIS, Gérard CHARZAT, François CROISSANDEAU, Sébastien CROSNIER, Viviane DABIN, Philippe DAMBRINE, Christophe DEGRUELLE, Mathilde DESJONQUÈRES, Christèle DESSITE, Kadiatou DIAKITÉ, Axel DIEUZAIDE, Alain DUCHALAIS, Philippe DUMAS, Marie-Claude DUPOU, Ozgur ESKI, Marie-Agnès FERET Michel FESNEAU, François FROMET, Lionella GALLARD, Corinne GARCIA, Paul GILLET, Marc GRICOURT, Philippe GUETTARD, Yann LAFFONT, Valéry LANGE, Nicole LE BELLU, Catherine LE TROQUIER, Christelle LECLERC, Stéphane LEDOUX, David LEGRAND, Catherine LHERITIER, Claire LOUIS, Éveline MARIER, Baptiste MARSEAULT, Christian MARY, Philippe MASSON, Patrick MENON, Hélène MENOUE, Rachid MERESS, Didier MOELO, Catherine MONTEIRO, Maryse MORESVE, Jean-Marc MORETTI, Pierre OLAYA, Nicolas ORGELET, Bernard PANNEQUIN Mathilde PARIS-DE PIREY, Joël PASQUET, Joël PATIN, Éric PESCHARD, Alain PROT, Fabienne QUINET, Christophe REDOUIN, Ludivine REMAY, Audrey ROUSSELET, Joël RUTARD, Mourad SALAH-BRAHIM, Isabelle SOIRAT, Odile SOULÈS, Serge TOUZELET, Guy VASSEUR, Alain VÉE, Benjamin VÉTELÉ, Gildas VIEIRA, Pierre WARDEGA.

#### **Pouvoirs :**

Étienne PANCHOUT donne pouvoir à Mathilde DESJONQUÈRES, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB donne pouvoir à Christophe DEGRUELLE, Pauline SALCEDO donne pouvoir à Nicolas ORGELET.

#### **Suppléants :**

Pierre MONTARU est suppléé par Dominique ELBORY, Yves CROSNIER-COURTIN est suppléé par Valérie GAUDELAS.

#### **Début de séance 17 h 30**

#### **Secrétaire de séance : Monsieur François FROMET**

<b>N° A-D2020-079</b>	<b>INSTANCES COMMUNAUTAIRES – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de l'installation des conseillers communautaires issus du renouvellement général 2020.

#### **Décision : Prend acte**

<b>N° A-D2020-080</b>	<b>INSTANCES COMMUNAUTAIRES – Élection du Président</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le principe du recours au vote électronique pour ce scrutin, les modalités de celui-ci ayant été présentées et testées par l'assemblée ;

- procéder à la désignation de Françoise BAILLY et Claire LOUIS pour occuper les fonctions d'assesseurs ;

Le Président de séance recueille une seule candidature à la fonction de Président d'Agglopolys : celle de Christophe DEGRUELLE et déclare le scrutin ouvert.

**Décision :**

- à l'unanimité des votants, le conseil communautaire :  
\* approuve le principe du recours au vote électronique,  
\* désigne Françoise BAILLY et Claire LOUIS pour occuper les fonctions d'assesseurs,

- résultat du scrutin secret :  
Nombre n'ayant pas pris part au vote : 1  
Nombre de votants : 83  
Nombre de suffrages blancs : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 74  
Majorité absolue : 38

Suffrages obtenus par Christophe DEGRUELLE : 74  
Christophe DEGRUELLE proclamé Président et immédiatement installé.

---

<b>N° A-D2020-081</b>	<b>INSTANCES COMMUNAUTAIRES</b> – Détermination du nombre de poste de vice-présidents
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :  
- la création de 15 postes de vice-présidents.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-082</b>	<b>INSTANCES COMMUNAUTAIRES</b> – Élection des vice-présidents
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :  
- approuver le principe du recours au vote électronique pour ces scrutins, les modalités de celui-ci ayant été présentées et testées par l'assemblée,

- procéder à la désignation de Françoise BAILLY et Claire LOUIS pour occuper les fonctions d'assesseurs,

Pour chacun des postes de Vice-présidents, le Président communique la candidature reçue, il n'y a pas d'autre candidature, et déclare le scrutin ouvert,

- à l'issue des opérations de vote et du dépouillement du scrutin sous le contrôle du bureau électoral, le Président proclame les résultats.

**Décision :**

- à l'unanimité des votants, le conseil communautaire :  
\* approuve le principe du recours au vote électronique  
\* désigne Françoise BAILLY et Claire LOUIS pour occuper les fonctions d'assesseurs

- résultats des scrutins secrets :

**1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT :**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 82  
Majorité absolue : 42  
Suffrages obtenus par François FROMET : 82

### **2ième VICE-PRÉSIDENT :**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 82  
Majorité absolue : 42  
Suffrages obtenus par Françoise BAILLY : 82

### **3ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 68  
Majorité absolue : 35  
Suffrages obtenus par Jérôme BOUJOT : 68

### **4ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 64  
Majorité absolue : 33  
Suffrages obtenus par Yann BOURSEGUIN : 64

### **5ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 77  
Majorité absolue : 39  
Suffrages obtenus par Philippe DUMAS : 77

### **6ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 70  
Majorité absolue : 36  
Suffrages obtenus par Corinne GARCIA : 70

### **7ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 67  
Majorité absolue : 34  
Suffrages obtenus par Yann LAFFONT : 67

### **8ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 70  
Majorité absolue : 36  
Suffrages obtenus par Stéphane LEDOUX : 70

### **9ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 68  
Majorité absolue : 35  
Suffrages obtenus par Philippe MASSON : 68

### **10ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 78  
Majorité absolue : 40  
Suffrages obtenus par Didier MOËLO : 78

### **11ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 63  
Majorité absolue : 32  
Suffrages obtenus par Jean-Marc MORETTI : 63

### **12ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 70  
Majorité absolue : 36  
Suffrages obtenus par Pierre OLAYA : 70

### **13ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 63  
Majorité absolue : 32  
Suffrages obtenus par Nicolas ORGELET : 63

### **14ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 67  
Majorité absolue : 34  
Suffrages obtenus par Audrey ROUSSELET : 67

### **15ième VICE-PRÉSIDENT**

Nombre de votants : 84  
Nombre de suffrages blancs : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 71  
Majorité absolue : 36  
Suffrages obtenus par Isabelle SOIRAT : 71

<b>N° A-D2020-083</b>	<b>INSTANCES COMMUNAUTAIRES</b> – Composition du bureau et élection des membres du Bureau communautaire
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer la composition du Bureau communautaire à 55 membres :

Le Président

15 vice-présidents

et 39 membres (2 conseillers communautaires délégués, 4 membres associés, 33 maires) ;

- approuver le principe du recours au vote électronique pour ce scrutin, les modalités de celui-ci ayant été présentées et testées par l'assemblée ;

- procéder à la désignation de Françoise BAILLY et Claire LOUIS pour occuper les fonctions d'assesseurs ;

- procéder à l'élection des membres du Bureau autres que le Président et les Vice-présidents.

Pour chacun de ces 39 postes d'autres membres du Bureau communautaire, le Président communique la candidature reçue, il n'y a pas d'autre candidature, et déclare le scrutin ouvert.

#### ***Décision :***

- à l'unanimité des votants, le conseil communautaire :

\* approuve la composition du Bureau communautaire fixée à 55 membres,

\* approuve le principe du recours au vote électronique,

\* désigne Françoise BAILLY et Claire LOUIS pour occuper les fonctions d'assesseurs,

- résultat des scrutins secrets :

		Nombre de votants	Nombre de nuls	Nombre de blancs	SUFFRAGES EXPRIMES	Majorité absolue	SUFFRAGES OBTENUS
Ozgur	ESKI	84	0	2	82	42	82
Philippe	GUETTARD	84	0	2	82	42	82
Stéphane	BAUDU	84	0	2	82	42	82

François	BORDE	84	0	2	82	42	82
Marc	GRICOURT	84	0	2	82	42	82
Christian	MARY	84	0	2	82	42	82
Joël	RUTARD	84	0	2	82	42	82
Yves	CROSNIER-COURTIN	84	0	2	82	42	82
Christophe	REDOUIN	84	0	2	82	42	82
Baptiste	MARSEAULT	84	0	2	82	42	82
Marie-Claude	DUPOU	84	0	2	82	42	82
Lionella	GALLARD	84	0	2	82	42	82
Jean-Albert	BOULAY	84	0	2	82	42	82
Joël	PASQUET	84	0	2	82	42	82
Eveline	MARIER	84	0	2	82	42	82
Valéry	LANGE	84	0	2	82	42	82
Viviane	DABIN	84	0	2	82	42	82
Michèle	AUGÉ	84	0	2	82	42	82
Philippe	BOURGUEIL	84	0	2	82	42	82
Eric	PESCHARD	84	0	2	82	42	82
Serge	TOUZELET	84	0	2	82	42	82
Philippe	DAMBRINE	84	0	2	82	42	82
Pierre	WARDEGA	84	0	2	82	42	82
Alain	DUCHALAIS	84	0	2	82	42	82
Maryse	MORESVE	84	0	2	82	42	82
Bernard	PANNEQUIN	84	0	2	82	42	82
Michel	FESNEAU	84	0	2	82	42	82
Patrick	MENON	84	0	2	82	42	82
Alain	VÉE	84	0	2	82	42	82
Jean-Noël	CHAPPUIS	84	0	2	82	42	82
Henri	BOUSSQUOT	84	0	2	82	42	82
Christèle	DESSITE	84	0	2	82	42	82
Guy	VASSEUR	84	0	2	82	42	82
Alain	PROT	84	0	2	82	42	82
Yves	BARROIS	84	0	2	82	42	82
Catherine	LE TROQUIER	84	0	2	82	42	82
Gérard	CHARZAT	84	0	2	82	42	82
Catherine	LHÉRITIER	84	0	2	82	42	82
Pierre	MONTARU	84	0	2	82	42	82

<b>N° A-D2020-084</b>	<b>INSTANCES COMMUNAUTAIRES – DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE AU PRÉSIDENT - Extension de la délégation de compétence au Président en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la présentation des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;
- prendre acte des décisions prises sur le fondement de ladite ordonnance présentées en annexe à la délibération ;

- confirmer la validité de ces décisions du Président ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Prend acte de cette présentation et confirme à l'unanimité des votants la validité de ces décisions.**

---

N° A-D2020-085	<b>INSTANCES COMMUNAUTAIRES – DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT</b> - Présentation des décisions prises en vertu de la délibération de délégation n° 2016- 221 du 29 septembre 2016
----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre connaissance des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

**Décision : Prend acte**

---

N° A-D2020-086	<b>INSTANCES COMMUNAUTAIRES – DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> en application de l'article L. 5211-10 du CGCT
----------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- déléguer au Président et au Bureau communautaire les attributions présentées dans le tableau présenté, en application de l'article L. 5211-10 du CGCT ;

- accorder, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, à chacun des Vice-présidents dans l'ordre du tableau, compétence pour signer les décisions prises en application de la délégation du conseil au Président consentie par la délibération ;

- autoriser le Président à accorder par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, des délégations de signature, aux Vice-présidents ou aux Conseillers communautaires délégués dans le champ de leur délégation, pour les décisions prises en application de la délibération de délégation du conseil au Président ;

- autoriser le Président à accorder par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, des délégations de signature, au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services ou à des responsables de service, pour les décisions prises en application de la délibération de délégation du conseil au Président ;

- autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

N° A-D2020-087	<b>ÉLUS COMMUNAUTAIRES – Adoption du régime indemnitaire des élus - Répartition de l'enveloppe indemnitaire globale</b>
----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale dans les conditions précisées dans la délibération ;

- approuver pour chacune des fonctions le taux d'indemnité présenté dans le tableau joint en annexe, conformément à l'article L. 5211-12 du CGCT, étant précisé qu'il est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- décider que le montant des indemnités de fonction suivra toute évolution du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- adopter en conséquence le régime indemnitaire des élus applicable à compter du 11 juillet 2020, sous réserve du caractère exécutoire des actes administratifs, tel que récapitulé dans le tableau annexe joint à la Agglopolys - Conseil communautaire du 10 juillet 2020 - Compte-rendu analytique

délibération et établi en application de l'article L. 5211-12 du CGCT et du ou des arrêté(s) de délégation au profit des conseillers communautaires délégués à intervenir au 11 juillet 2020 ;

- ne pas appliquer la majoration de 40% de l'indemnité du Président ;
- autoriser le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-088</b>	<b>ÉLUS COMMUNAUTAIRES</b> – MISSIONS ACCOMPLIES PAR LES ÉLUS - Modalités de remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial - Remboursement des frais de déplacement hors mandats spéciaux - Frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement technique
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter le principe de l'exécution des mandats spéciaux par les élu(e)s et autoriser les remboursements de frais liés à ces missions dans les conditions de la délibération,
- autoriser le remboursement des frais engagés par les élu(e)s hors mandats spéciaux dans les conditions de la délibération,
- autoriser le remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique pour les élu(e)s en situation de handicap,
- autoriser l'évolution des barèmes de remboursement ou d'aide prévues dans la délibération en fonction de l'évolution des montants réglementaires,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-089</b>	<b>ÉLUS COMMUNAUTAIRES</b> – Exercice du droit à la formation des élus communautaires
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les modalités d'exercice du droit à la formation des membres du conseil communautaire dans les conditions figurant dans la délibération ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-090</b>	<b>MARCHÉS PUBLICS</b> – COMMANDE PUBLIQUE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - Élection de la commission d'appel d'offres - Conditions de dépôt des listes
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer les règles pour le dépôt des listes destinées à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres communautaire, telles que précisées ci-dessus et notamment arrêter la date limite de dépôt des listes au 15 juillet 2020 à 12 heures, en vue d'une nouvelle élection de cette commission lors d'un prochain Conseil communautaire ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-091</b>	<b>DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - Élection de la commission de délégation de service public - Conditions de dépôt des listes</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer les règles pour le dépôt des listes destinées à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public communautaire, telles que précisées ci-dessus et notamment arrêter la date limite de dépôt des listes au 15 juillet 2020 à 12 heures, en vue d'une nouvelle élection de cette commission lors d'un prochain Conseil communautaire ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-092</b>	<b>COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – Élection de la COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - Conditions de dépôt des listes</b>
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider la création d'une commission consultative des services publics locaux, présidée par le Président ou son représentant, pour les attributions ci-dessus exposées,

- accorder au président de la CCSPL la compétence pour saisir ladite commission afin d'examiner les rapports et bilans à lui soumettre chaque année et recueillir son avis, dans les différents cas prévus par le CGCT,

- décider de procéder à l'élection à un prochain conseil, des membres de la commission,

- fixer la représentation du conseil municipal dans cette instance à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,

- décider que les membres de cette commission représentant le conseil communautaire seront élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus,

- fixer les règles suivantes pour le dépôt des listes destinées à cette élection :

\* le dépôt des listes doit avoir lieu au plus tard le mercredi 15 juillet 2020 à 12 heures sous pli fermé portant la mention « Élection de la commission consultative des services publics locaux » par courriel à [assemblees@blois.fr](mailto:assemblees@blois.fr) ou sous pli fermé à l'adresse suivante : Hôtel d'Agglomération – 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois,

\* les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir mais, le nombre de suppléants présentés devra être égal à celui des titulaires,

\* les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-093</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DU BLAISOIS - Désignation des représentants</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider de recourir au scrutin secret majoritaire à deux tours, de liste pour l'élection des représentants au conseil d'administration du CIAS,

- fixer le nombre de membres du Conseil communautaire appelés à siéger au CIAS à 10 et le nombre de membres nommés par le Président à 10,

- approuver le principe du recours au vote électronique pour ce scrutin, les modalités de celui-ci ayant été présentées et testées par l'assemblée,



- procéder à la désignation de Françoise BAILLY et de Claire LOUIS pour assurer les fonctions d'assesseurs,

- le bureau électoral étant constitué, procéder à l'élection au scrutin secret des candidats suivants :

Yves BARROIS  
Jean-Albert BOULAY  
Yann BOURSEGUIN  
Yves CROSNIER-COURTIN  
Christèle DESSITE  
Marie-Agnès FERET  
Corinne GARCIA  
Pierre OLAYA  
Etienne PANCHOUT  
Benjamin VÉTELEÉ.

**Décision :**

- à l'unanimité des votants, le conseil communautaire :

\* approuve le principe du recours au vote électronique

\* désigne Françoise BAILLY et Claire LOUIS pour occuper les fonctions d'assesseurs

- résultats du scrutin secret :

Nombre de votants : 84

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 80

Suffrages obtenus pas la liste présentée : 80

La liste présentée est élue.

---

<b>N° A-D2020-094</b>	<b>LOISIRS – Modification des statuts de la Régie du Jeu de Paume - Modification de la composition du conseil d'administration</b>
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier l'article 3.1 des statuts de la Régie du Jeu de Paume dans sa rédaction ainsi proposée en annexe de la présente délibération,

- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-095</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RÉGIE DU JEU DE PAUME - Désignation de représentants au conseil d'administration</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner, au collège des élus du conseil d'administration de la régie du Jeu de Paume, les représentants du conseil communautaire :

Henry BOUSSIQUOT,  
Gérard CHARZAT,  
Philippe MASSON,  
Jean-Marc MORETTI,  
Joël PATIN,  
Fabienne QUINET.

- désigner un membre extérieur : Pierre LESCURE,

- désigner Bertrand GRILLARD comme directeur du Jeu de Paume,

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-096</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICATS D'EAU - Désignation des représentants dans les syndicats en charge de l'eau potable, situés à cheval entre plusieurs intercommunalités (représentation-substitution)</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- en application de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 (article 10), accepter de procéder au vote à scrutin public pour ces syndicats,
- procéder à l'élection des délégués mentionnés dans le tableau ci-dessus pour représenter la Communauté d'agglomération au sein des conseils syndicaux concernés,
- décider de reporter à une date ultérieure la désignation des représentants pour le SMAEP Val-de-Cisse,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-097</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION BLÉSOISE (SIAB) - Élection des délégués titulaires et suppléants</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- en application de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 (article 10), accepter de procéder au vote à scrutin public pour ce syndicat,
- élire 25 délégués titulaires et 25 délégués suppléants pour siéger au syndicat intercommunal de l'agglomération blésoise :

<b><u>Membres titulaires</u></b>	<b><u>Membres suppléants</u></b>
Catherine le TROQUIER	Capucine ILHARRAGORRY
Pierre OLAYA	Yves LECUIR
Philippe VIGIE DU CAYLA	Patrick MENON
François BORDE	Marie BRANCHU
Jean-Marc LABBÉ	Jean-Pierre BRUNET
Lionella GALLARD	Thérèse DAZIN
Dominique TURPIN	Axel DIEUZAIDE
Pierre WARDEGA	Alain TAFFOREAU
Bernard PANNEQUIN	René CHICOINEAU
Jean-Pierre SARRADIN	Hélène SAUVÉ
François BAILLY	Pascal NOURRISSON
Nicolas ORGELET	Jérôme BOUJOT
Régine LAUNAY	Hélène DEVOYE
Pierre BOUQUIN	Alain PROT
Patrick CHATENIER	Eric COUSIN
Christèle DESSITE	Xavier LEBRASSEUR
Alain DUCHALAIS	Véronique LANCESSEUR
Philippe MASSON	Martine COURVOISIER
Stéphane LEDOUX	Joël RUTARD
Stéphane BAUDU	Corinne GARCIA
François CROISSANDEAU	Didier MOËLO
Catherine LHÉRITIER	
Henry BOUSSIQUOT	
Christophe DEGRUELLE	
Guillaume GRISON	

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-098</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – VAL-ECO SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU BLAISOIS - Élection des représentants</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- en application de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 (article 10), accepter de procéder au vote à scrutin public pour ce syndicat,

- désigner, auprès du syndicat mixte VAL-ECO, les élus suivants :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Christian MARY	Marie-Odile BANCHEREAU
François BORDE	Malik BENAKCHA
Jérôme BOUJOT	Thierry FROUIN
Philippe BOURGUEIL	Benoit GENAY
Henry BOUSSQUOT	Jérôme JEAN-FRANCOIS
Dominique ELBORY	Emmanuelle LE GALL
Jean-Luc GASPARINI	Baptiste MARSEAULT
Pierre HERRAIZ	Hélène MENU
Yann LAFONT	Marie-Thérèse MOISAN
Nicole le BELLU	Claire MOREIRA
Philippe MASSON	Lionel RANVAL
Rachid MERESS	Marc TRIMARDEAU

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-099</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique » - Désignation des délégués d'Agglopolys au conseil syndical</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- en application de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 (article 10), accepter de procéder au vote à scrutin public pour ce syndicat,

- désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui représenteront Agglopolys lors des conseils syndicaux du Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique » :

TITULAIRES :

Malik BENAKCHA,  
Philippe MASSON,  
Alain PROT.

SUPPLÉANTS :

Stéphane BAUDU,  
Yann LAFFONT,  
Pierre OLAYA.

- autoriser le Président ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER (SIDELC) - Désignation des représentants à la commission consultative</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- en application de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 (article 10), accepter de procéder au vote à scrutin public pour ce syndicat,

- procéder à l'élection du représentant titulaire et du suppléant pour représenter Agglopolys au sein de la commission consultative du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDELC) : Patrick MENON (titulaire), Valéry LANGE (suppléante).

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-101</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AMASSE (SMBA) - Désignation des représentants</b>
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- en application de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 (article 10), accepter de procéder au vote à scrutin public pour ce syndicat,

- désigner 4 délégués titulaires et 3 délégués suppléants suivants pour représenter la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat mixte du bassin de l'Amasse :

TITULAIRES :

René CHICOINEAU,  
Véronique GIRARD,  
Patrick RENARD,  
Guy VASSEUR.

SUPLÉANTS :

Christophe BOUTARD,  
Jocelyne PERSEIL,  
Pierre WARDEGA.

- autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-102</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE (SMBC) - Désignation des représentants</b>
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- en application de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 (article 10), accepter de procéder au vote à scrutin public pour ce syndicat,

- élire les 12 délégués titulaires et les 12 délégués suppléants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du bassin de La Cisse :

TITULAIRES :

Denis BILLAUD,  
Philippe BOURGUEIL,  
Benjamin CACHEUX,  
Philippe DARIDAN,  
Christèle DESSITE,  
Jean-Marc LABBÉ,  
Catherine LHÉRITIER,  
Didier MOËLO,  
Dimitri MULTEAU,  
François OURY,  
Lionel RANVAL,  
Jean-Louis SLOVAK.

SUPLÉANTS :

François BORDE,  
Henri BURNHAM,  
Daniel CHEVALIER,  
Patrick COUTURIER,

Joël DRONIOU,  
Benoît GENAY,  
Gilles LEROUX,  
Pierre MONTARU,  
Christian PALCOWSKI,  
Denis PELTIER,  
Anne STORELLI,  
Didier THEVENOT.

- autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-103</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU BEUVRON</b> (SMBB) - Désignation des représentants
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- en application de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 (article 10), accepter de procéder au vote à scrutin public pour ce syndicat,

- élire 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants pour représenter la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat mixte du bassin du Beuvron :

TITULAIRES :

Annie BRÉGEARD,  
Blandine CASSAGNE,  
Jean-Noël CHAPPUIS,  
René CHICOINEAU,  
Nicolas ORGELET,  
Jean-Pierre SARRADIN,  
Charles-Antoine de VIBRAYE.

SUPPLÉANTS :

Jean-Michel BLAITEAU,  
Patrick CHATEGNIER,  
Serge CHOLLET,  
Nicolas LEGAY,  
Pierre RAVINEAU,  
Michel ROULLET,  
Guy VASSEUR.

- autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-104</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CHÂTEAUX -</b> Désignation des représentants au comité syndical
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- en application de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 (article 10), accepter de procéder au vote à scrutin public pour ce syndicat,

- désigner 48 délégués titulaires et 48 délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux :

<b>Averdon</b>	titulaire	Maryse MAUPETIT	suppléant	Didier MOËLO
<b>Blois</b>	titulaire	Christophe DEGRUELLE	suppléant	Paul GILLET
<b>Blois</b>	titulaire	Nicolas ORGELET	suppléant	Pauline SALCEDO
<b>Blois</b>	titulaire	Marc GRICOURT	suppléant	Fabienne QUINET
<b>Blois</b>	titulaire	Catherine MONTEIRO	suppléant	Cedric MARMUSE
<b>Blois</b>	titulaire	Jérôme BOUJOT	suppléant	Mathilde DESJONQUIERES
<b>Candé-sur-Beuvron</b>	titulaire	Stéphane LEDOUX	suppléant	Brigitte TEVENOT
<b>Cellettes</b>	titulaire	Joël RUTARD	suppléant	Christian TERNOIR
<b>Chailles</b>	titulaire	Gérard CHALLIN	suppléant	Annie KASKAS
<b>Champigny-en-Beauce</b>	titulaire	Eric COUTANCEAU	suppléant	Nathalie GAUTEUR
<b>Chaumont-sur-Loire</b>	titulaire	Baptiste MARSEAULT	suppléant	Myriam DEMOLY
<b>Cheverny</b>	titulaire	Lionella GALLARD	suppléant	Laurent CHERRIER
<b>Chitenay</b>	titulaire	Jean-Albert BOULAY	suppléant	Jacky BIGOT
<b>Cormeray</b>	titulaire	Isabelle CHAMPION-POIRETTE	suppléant	Jean-Louis MARTINEZ
<b>Cour-Cheverny</b>	titulaire	Pierre RAVINEAU	suppléant	Pauline CHAMBRIER
<b>Fossé</b>	titulaire	Guénola FOURNIER	suppléant	Magalie MONNERET
<b>Françay</b>	titulaire	Patrick COUTURIER	suppléant	Viviane DABIN
<b>Herbault</b>	titulaire	Michèle AUGÉ	suppléant	Myriam COLAS
<b>Lancôme</b>	titulaire	Angélique TESSIER	suppléant	Nadine ROGER
<b>Landes-le-Gaulois</b>	titulaire	Nicolas PRIOUX	suppléant	Isabelle CREICHE
<b>La Chapelle Vendômoise</b>	titulaire	François LEMENER	suppléant	Colette FORTIN
<b>La Chaussée-Saint-Victor</b>	titulaire	Marie-Claude DUPOU	suppléant	Stéphane BAUDU
<b>Les Montils</b>	titulaire	Nicolas LEGAY	suppléant	Annie THIBAUT
<b>Marolles</b>	titulaire	Hélène DEVOYE	suppléant	Régine LAUNAY
<b>Ménars</b>	titulaire	Serge TOUZELET	suppléant	Michel MALFOY
<b>Mesland</b>	titulaire	Anne-Sophie DE L'ECLUSE	suppléant	Marion DELATTAIGNANT
<b>Monteaux</b>	titulaire	Thomas MORGAND	suppléant	Benjamin SALESSE
<b>Monthou-sur-Bièvre</b>	titulaire	Benoit SAUVAGE	suppléant	René CHICOINEAU
<b>Rilly-sur-Loire</b>	titulaire	Maryse MORESVE	suppléant	Elisabeth DUBOIS
<b>Saint-Bohaire</b>	titulaire	Marie-Christine EMONET	suppléant	Lionel RANVAL
<b>Saint-Cyr-du-Gault</b>	titulaire	Michel FESNEAU	suppléant	Christine BLIN
<b>Saint-Denis-sur-Loire</b>	titulaire	Philippe VIGIE DU CAYLA	suppléant	Emmanuelle LE GALL
<b>Saint-Etienne-des-Guerets</b>	titulaire	Alain VEE	suppléant	Charly MONNEREAU
<b>Saint Lubin-en-Vergonnois</b>	titulaire	Sandrine LHUILLIER	suppléant	Adrienne ROBIN
<b>Saint-Gervais-la-Forêt</b>	titulaire	Catherine BONY	suppléant	Christèle GAGNEUX
<b>Saint-Sulpice-de-Pommeray</b>	titulaire	Chantal HUET	suppléant	Gilles GIAMPORTONE
<b>Sambin</b>	titulaire	Guy VASSEUR	suppléant	Jean-Michel BOURGEONNIER
<b>Santenay</b>	titulaire	Marie-Jeanne NANDIN	suppléant	Valérie BILLAULT-LECLERC
<b>Seur</b>	titulaire	Philippe MANIAGO	suppléant	Richard LAURON
<b>Valaire</b>	titulaire	Catherine le TROQUIER	suppléant	Eric JANVIER
<b>Valencisse</b>	titulaire	Gérard CHARZAT	suppléant	Jean-Yves GUELLIER
<b>Valloire-sur-Cisse</b>	titulaire	Michel FOUCHAULT	suppléant	Martine COURVOISIER
<b>Veuzain-sur-Loire</b>	titulaire	Nicole le BELLU	suppléant	Yves LECUIR
<b>Villebarou</b>	titulaire	Philippe MASSON	suppléant	Christine MESRINE
<b>Villefrancoeur</b>	titulaire	Dominique ELBORY	suppléant	Chantale RABIER
<b>Villerbon</b>	titulaire	Martine TOURNOIS	suppléant	Claire MOREIRA
<b>Vineuil</b>	titulaire	Christian MARY	suppléant	Emmanuelle VION-LENORMAND
<b>Vineuil</b>	titulaire	Audrey ROUSSELET	suppléant	Henri LEROUX

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-105</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE - Désignation des représentants</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner les élus appelés pour siéger au conseil syndical de l'Établissement Public Loire :

Nicolas ORGELET (titulaire),  
Jérôme BOUJOT (suppléant).

- autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-106</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE DU DOMAINE RÉGIONAL DE CHAUMONT-SUR-LOIRE - Désignation des représentants au Conseil d'administration</b>
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner les élus suivants pour représenter Agglopolys au sein du Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle du Domaine régional de Chaumont-sur-Loire :

Christophe DEGRUELLE (titulaire),  
Audrey ROUSSELET (suppléante).

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-107</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SPL BLOIS AGGLO STATIONNEMENT - Désignation des représentants au conseil d'administration</b>
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner Didier MOËLO pour représenter Agglopolys au conseil d'administration de la SPL BLOIS AGGLO STATIONNEMENT,

- autoriser celui-ci à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein de la société publique locale.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2020-108</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SEM 3 VALS AMÉNAGEMENT et TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT - Désignation des représentants d'Agglopolys pour les instances des SEM</b>
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner :

\* au titre de 3 VALS AMÉNAGEMENT :

- en qualité de représentants d'Agglopolys aux assemblées générales :

François FROMET (titulaire),  
Ozgür ESKI (suppléant).

- en qualité de représentants d'Agglopolys au conseil d'administration :

François FROMET,  
Henry BOUSSIQUOT,  
Valéry LANGE,  
Catherine MONTEIRO.

\* au titre de TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT :

- en qualité de représentants d'Agglopolys aux assemblées générales :

Isabelle SOIRAT (titulaire),

Pierre OLAYA (suppléant).

- en qualité de représentants d'Agglopolys au conseil d'administration :

Pierre OLAYA,

Isabelle SOIRAT,

Guy VASSEUR.

- autoriser les personnes désignées à accepter toutes fonctions ou mandats qui pourraient leur être confiés au sein des sociétés,

- mandater François FROMET afin d'assurer la présidence du conseil d'administration de la SEM dédiée à l'aménagement et à l'équipement du territoire dont le capital serait détenu majoritairement par le groupe communal (Agglopolys, Ville de Blois, autres communes et / ou EPCI).

***Décision : Adopté à l'unanimité des votants***

---

**La séance est levée à 19 h 25**

***Pour extrait conforme,***

***le Président, Christophe DEGRUELLE.***

***Le recueil des actes administratifs à portée réglementaire d'Agglopolys, établi trimestriellement, en application du CGCT et notamment des articles L. 2131-1 et R. 5211-41, est consultable sur le site internet de l'agglomération (<http://www.agglopolys.fr/>) et à l'accueil de l'hôtel d'agglomération aux horaires d'ouverture au public***